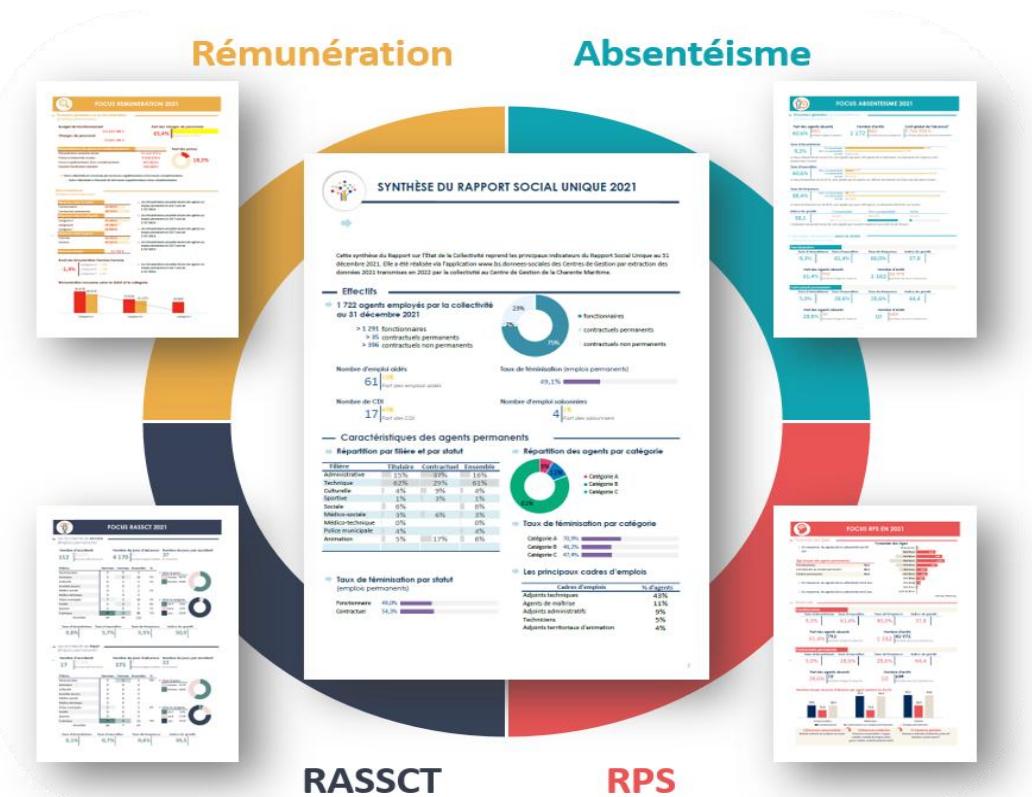


# La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

## Egalité professionnelle



Ecole Public de Coopération Culturelle FELIX CICCOLINI

2024



# SYNTÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



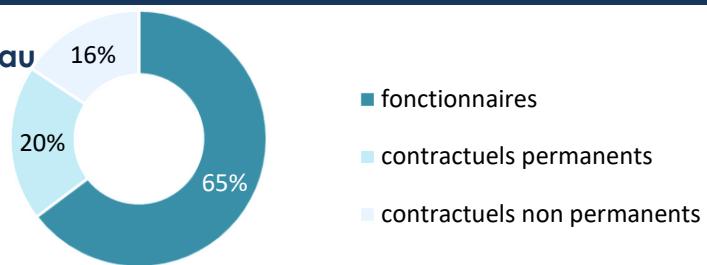
Ecole Public de Coopération Culturelle FELIX CICCOLINI

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

## Effectifs

### 51 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 33 fonctionnaires
- > 10 contractuels permanents
- > 8 contractuels non permanents



### Nombre d'emploi aidés



### Taux de féminisation (emplois permanents)



### Nombre de CDI

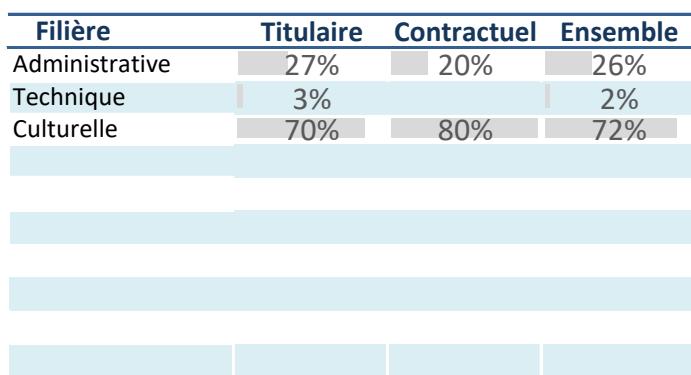


### Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

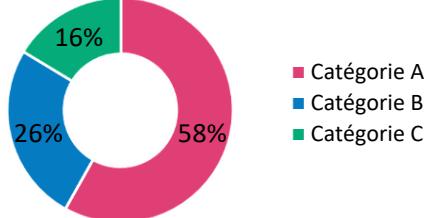


## Caractéristiques des agents permanents

### Répartition par filière et par statut



### Répartition des agents par catégorie



### Taux de féminisation par catégorie



### Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

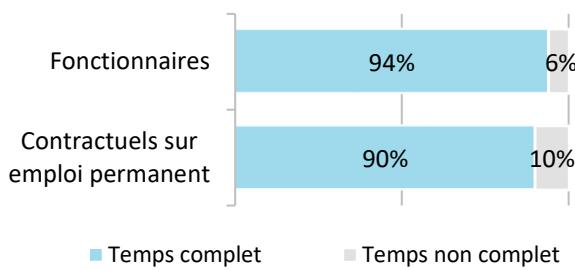


### Les principaux cadres d'emplois

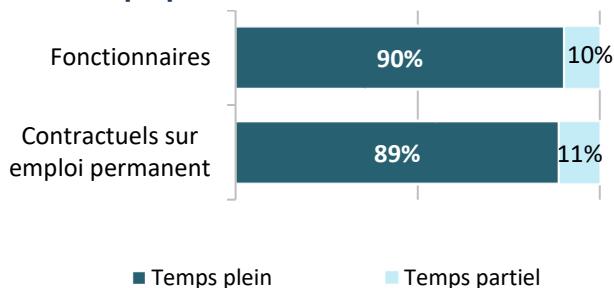
Cadres d'emplois	% d'agents
Professeur d'enseignement artistique	47%
Assistants d'enseignement artistique	19%
Attachés	9%
Adjoints administratifs	9%
Rédacteurs	7%

## — Temps de travail des agents permanents

### ➡ Répartition des agents à temps complet ou non complet



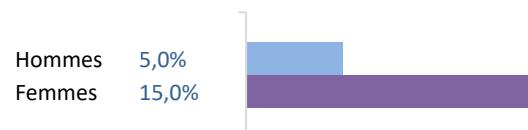
### ➡ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➡ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	8,7%	Culturelle	12,5%

### ➡ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



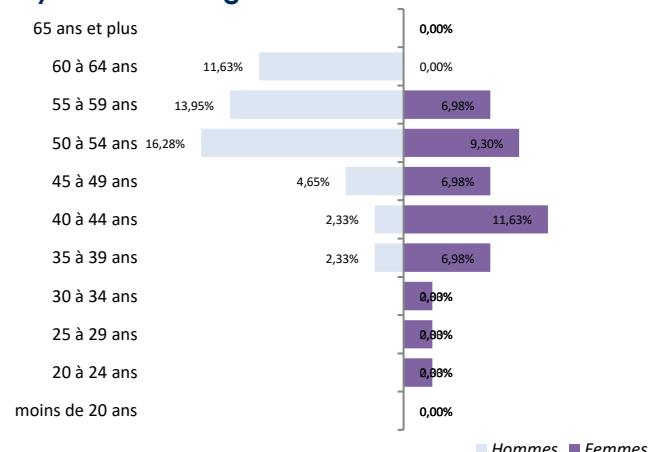
## — Pyramide des âges

### ➡ En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	51,6
Contractuels sur emploi permanent	43,0
Emplois permanents	49,6

### ➡ Pyramide des âges



## — Équivalent temps plein rémunéré

### ➡ 41,8 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

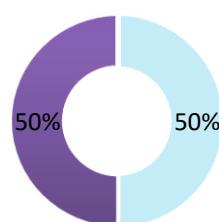
> Fonctionnaires	31,0
> Contractuels sur emploi permanent	9,2
> Contractuels sur emploi non permanent	1,6

Répartition des ETPR permanents par catégorie	
Catégorie A	22,5
Catégorie B	9,9
Catégorie C	7,8

## — Positions particulières

### 6,5% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans la collectivité



## Mouvements

### Evolution des effectifs permanents



5 départs

Principaux motifs (départs nets)	
Départ à la retraite	40%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	20%
Mise en disponibilité sur demande	20%
Mutation (changement de collectivité)	20%

3 arrivées

Principaux motifs (arrivées nettes)	
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	33%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - retour de disponibilité	33%
Remplaçants	33%

## Évolution professionnelle

### Part des agents avec avancement d'échelon

54,5%

→ Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité

### Part des agents avec avancement de grade

9,1%

→ Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

### Part des agents avec promotion interne\*

0,0%

\*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

## Sanctions disciplinaires

### 0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	0	0
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

→ Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

→ Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

### Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 71% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	3 394 700 €	Charges de personnel*	2 404 530 €	Soit 70,83 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

### Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 1 154 852 € Primes 241 789 € SFT* 8 018 € HSC 37 453 € NBI* 6 648 € IR* 28 789 €
1 477 549 €	

\*uniquement des fonctionnaires

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	47 549 €	S	S	S	29 703 €	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	40 126 €	35 909 €	35 865 €	S	S	S
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	24 946 €	-
Moyenne toute filière	41 457 €	35 514 €	37 094 €	S	28 234 €	S

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,36 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	<b>16,38%</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>16,31%</b>
Emplois permanents	<b>16,36%</b>

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 617,75 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	3 447 €	312 €	8%	-	-	-	4 337 €	197 €	4%	-	-	-
Catégorie B	S	S	-	-	-	-	S	S	-	-	-	-
Catégorie C	4 694 €	143 €	3%	2 547 €	82 €	3%	S	S	-	-	-	-

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

## Absences

En moyenne, 8,6 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

En moyenne, 0,6 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>2,35%</b>	<b>0,16%</b>	<b>1,84%</b>	<b>5,48%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>2,35%</b>	<b>0,16%</b>	<b>1,84%</b>	<b>5,48%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>2,46%</b>	<b>0,36%</b>	<b>1,97%</b>	<b>5,48%</b>

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

23,53 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

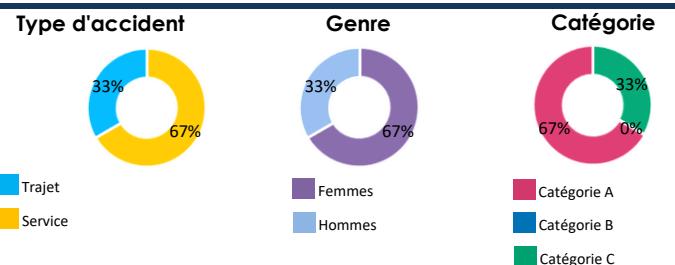
## Accidents du travail

3 accidents du travail déclarés

7 accidents du travail pour 100 agents permanents

0 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

67% des accidents du travail concernent la filière Culturelle



Filière



## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

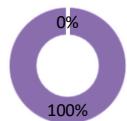
Nombre de BOETH sur emploi permanent

1 | 2,3%

Part des BOETH sur emploi permanent

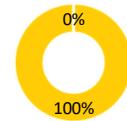
Genre

Femmes  
Hommes



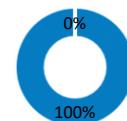
Statut

Titulaire  
Contractuel permanent



Catégorie

Catégorie A  
Catégorie B  
Catégorie C



## Prévention et risques professionnels

Un agent affecté à la prévention  
Dépenses en matières de prévention :

2 630 €

Formations

2 630 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail

0 €

Existence d'un document unique (DUERP)

En cours

Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux

✗

Existence d'une démarche de prévention des TMS

✗

Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)

✗

Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail

✓

Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

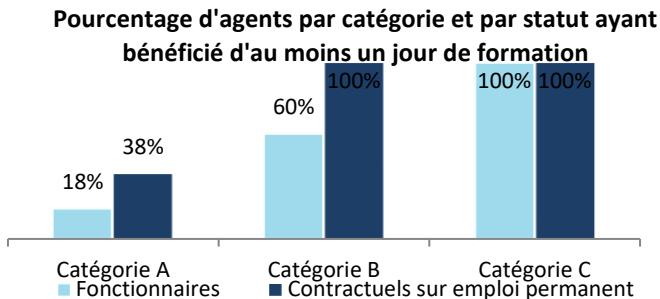
✓

## Formation

47% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 57,1%

Hommes 36,4%

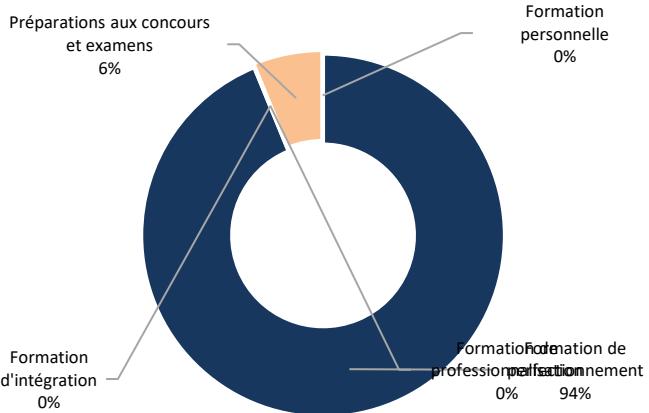


Le budget consacré à la formation est de 20 465 €

Repartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	66,6%
Autres organismes	31,0%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	2,4%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

→ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,3 jours par agent

Repartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	100,0%
Autres organismes	0,0%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	156 €	-
Nombre de bénéficiaires	12	-

### L'action sociale

Prestations servies **directement par la collectivité**



Prestations servies par l'intermédiaire d'un **centre de gestion**



Prestations servies par l'intermédiaire d'une **association nationale**



Prestations servies par l'intermédiaire d'un **organisme à but non lucratif ou d'une association locale**



## Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	0%
Sur mot d'ordre uniquement local	100%
Non précisé, autres	0%

→ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

### Nombre de réunions des instances

CST	3
CAP	0
CCP	0

## — Précisions méthodologiques

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : juillet 2025

Version 1



# FOCUS ABSENTEISME 2024

## Emplois permanents uniquement

### Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

\*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

#### Poids des agents absents\*

41,9% | 18  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

16 | 309  
Nombre de jours d'absence

#### Coût global de l'absence tout statut\*

48 652 €

1,43% des dépenses de fonctionnement

\*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

#### Taux d'absentéisme



Le taux d'absentéisme est de 2 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 2 agent a été absent toute l'année.

#### Taux d'exposition



Le taux d'exposition est de 42 %, cela signifie que 42 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

#### Taux de fréquence



Le taux de fréquence est de 37 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 37 arrêts sur l'année.

#### Indice de gravité\*



L'indicateur de gravité est de 19, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 19 jours.

### Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

#### Fonctionnaires



\*Durée moyenne des arrêts

#### Part des agents absents

45,5% | 15  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

14 | 296  
Nombre de jours d'absence

#### Contractuels permanents



\*Durée moyenne des arrêts

#### Part des agents absents

30,0% | 3  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

2 | 13  
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge

## Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

\*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*	
65 ans et plus			► Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 40 à 44 ans avec 7,81%
60 à 64 ans	3,9%	40,0%	
55 à 59 ans	0,4%	33,3%	
50 à 54 ans	1,0%	27,3%	
45 à 49 ans	0,0%	0,0%	
40 à 44 ans	7,8%	100,0%	► Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 40 à 44 ans avec 100%
35 à 39 ans	0,6%	75,0%	
30 à 34 ans	0,0%	0,0%	
25 à 29 ans	1,1%	100,0%	
20 à 24 ans	0,0%	0,0%	
moins de 20 ans			

## Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	1,8%	34,9%	23,3%	19,2
Pour accidents du travail imputables au service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	2,3%	2,3%	1,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

### Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

#### Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,4 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent

#### Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	2 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

## Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)	
► Taux d'absentéisme	1,8%
► Taux d'exposition	23,3%
► Taux de fréquence	34,9%
► Gravité	19,2 jours par arrêt
► 10 agents absents pour maladie ordinaire	
9 fonctionnaires	1 contractuel permanent

Part des agents absents  
23,3% | 10  
Nombre d'agents absents

- Part des agents absents pour maladie ordinaire

**Selon le statut**

	Contractuels permanents
Fonctionnaires	10,00%

**Selon le genre**

	Hommes
Femmes	18,18%

- Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	3,9%
55 à 59 ans	0,3%
50 à 54 ans	0,9%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	7,5%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	1,1%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

► Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 40 à 44 ans, soit 7,5%

**Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)**

Chiffres clés (emplois permanents)	
► Taux d'absentéisme	0,0%
► Taux d'exposition	2,3%
► Taux de fréquence	2,3%
► Gravité	1 jour par arrêt
► 1 agent absent suite à des accidents (service ou trajet)	
1 fonctionnaire	

Part des agents absents  
2,3% | 1  
Nombre d'agents absents

- Part des agents absents pour accident de travail

**Selon le statut**

	Contractuels permanents
Fonctionnaires	0,00%

**Selon le genre**

	Hommes
Femmes	0,00%

- Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

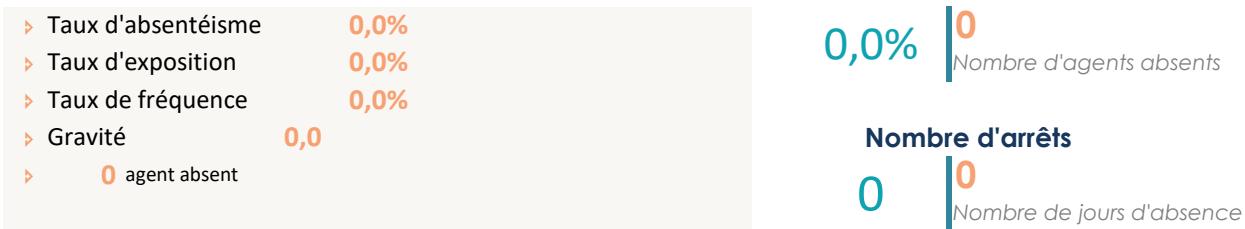
65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

► Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 0%

**Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée**

Chiffres clés (emplois permanents)	
------------------------------------	--

Part des agents absents



#### ► Part des agents absents

##### Selon le statut

Fonctionnaires  
0,00%

Contractuels permanents  
0,00%

##### Selon le genre

Femmes  
0,00%

Hommes  
0,00%

#### ► Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

#### — Zoom sur les congés maternité et paternité(y compris accueil de l'enfant et adoption)

##### Chiffres clés (emplois permanents)

► Taux d'absentéisme	0,0%
► Taux d'exposition	0,0%
► Taux de fréquence	0,0%

##### Part des agents absents

0,0% | 0  
Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

#### — Zoom sur les absences pour "autres raisons"(hors motif syndical ou de représentation)

##### Chiffres clés (emplois permanents)

► Taux d'absentéisme	0,1%
► Taux d'exposition	16,3%
► Taux de fréquence	0,0%

##### Part des agents absents

16,3% | 7  
Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 20

#### — Zoom sur les emplois non permanents

##### Chiffres clés (emplois non permanents)

► Taux d'absentéisme	5,5%
► Taux d'exposition	0,0%
► Taux de fréquence	0,1%
► Gravité	80,0
► 1 agent absent	

##### Part des agents absents

##### Selon le genre

Femmes  
16,67%

##### Part des agents absents

12,5% | 1  
Nombre d'agents absents

##### Nombre d'arrêts

2 | 160  
Nombre de jours d'absence

##### ► Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	43,8%
45 à 49 ans	
40 à 44 ans	

35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	
Moins de 20 ans	

## Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)	
► Taux d'absentéisme	5,5%
► Taux d'exposition	0,0%
► Taux de fréquence	0,1%
► Indice de gravité	80,0

### Part des agents absents

**12,5%**  Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 160

## Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)	
► Taux d'absentéisme	0,0%
► Taux d'exposition	0,0%
► Taux de fréquence	0,0%
► Indice de gravité	0,0

### Part des agents absents

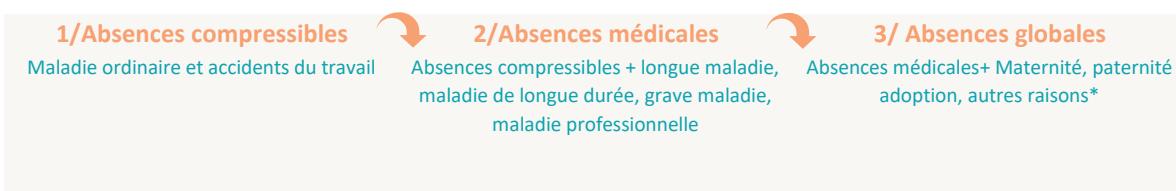
**0,0%**  Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 0

## Précisions méthodologiques

### ► Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

### ► 3 "groupes d'absences" identifiés



\*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## ► Les indicateurs d'absences

<b>Taux d'absentéisme</b> (Nombre de jours calendaires d'absences x 100) / (Nombre d'agents au 31/12 x 365)	<b>Note de lecture</b>
	<i>Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.</i>

### Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

<b>Taux d'exposition</b> (Nombre d'agents absents)*100 / (Nombre d'agents au 31/12)	<b>Note de lecture</b>
	<i>Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.</i>
<b>Taux de fréquence</b> (Nombre d'arrêts x 100) / (Nombre d'agents au 31/12)	<b>Note de lecture</b>
	<i>Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent</i>
<b>Gravité</b> Nombre de jours calendaires d'absences / Nombre d'arrêts	<b>Note de lecture</b>
	<i>Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.</i>

*N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.*

## Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2025**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



## FOCUS RPS

### Pyramide des âges

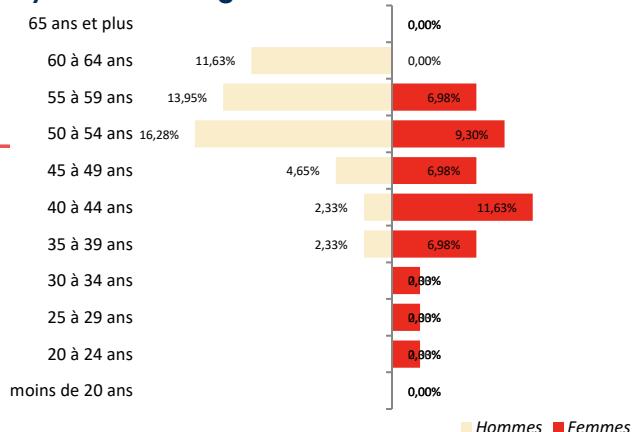
- En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	51,6
Contractuels sur emploi permanent	43,0
Emplois permanents	49,6

- En moyenne, les fonctionnaires ont 52 ans
- En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 43 ans

### Pyramide des âges



### Absences

#### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
2,5%	45,5%	42,4%	21,1

\*Durée moyenne des arrêts

#### Part des agents absents

45,5%	15
Nombre d'agents absents	

#### Nombre d'arrêts

14	296
Nombre de jours d'absence	

#### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
0,4%	30,0%	20,0%	6,5

\*Durée moyenne des arrêts

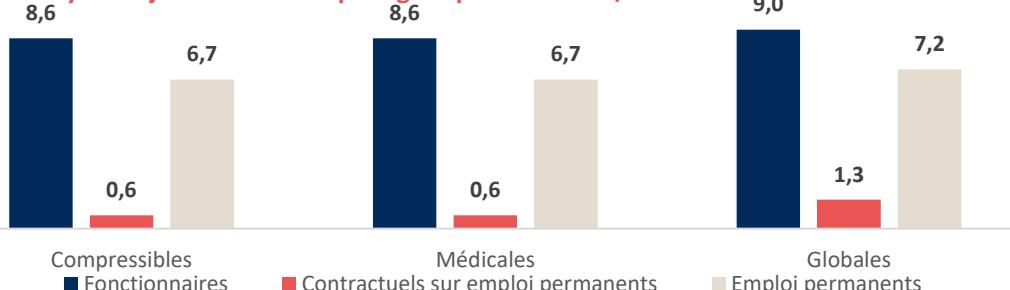
#### Part des agents absents

30,0%	3
Nombre d'agents absents	

#### Nombre d'arrêts

2	13
Nombre de jours d'absence	

#### Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



#### 1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail



#### 2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle



#### 3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons\*

## – Les heures supplémentaires et complémentaires

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non
Culturelle	19,6
Technique	5,0
Administrative	0,5
Femmes	3,7
Hommes	21,6
Fonctionnaires	15,6
Contractuels permanents	10,3

## Télétravail

- La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

### Les principales modalités de télétravail Nb agents

	Nb agents
de manière régulière	10
depuis leur domicile ou un autre lieu privé	10
sur des jours flottants	10
un jour par semaine	7
deux jours par semaine	3
Administrative	8

## – Mouvements de personnel

### Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 9,1%

## – Accidents de travail et maladies professionnelles

### Le taux de fréquence des accidents de travail est de 2,33 pour 100 agents permanents

	Nombre d'arrêts
Accident de service	0,0
Accident de trajet	1,0
Maladies professionnelles	0,0
ATI** au cours de l'année	0,0

\*\* Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

### Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjoints administratifs	100,0%	1
Professeur d'enseignement artistique	0,0%	0

## – Documents et démarches de prévention

### Existence d'un document unique (DUERP)

En cours



### Existence d'un plan de prévention des RPS



### Existence d'une démarche de prévention des TMS



### Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)



### Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail



### Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie



## – Dépenses, Formations liées à la prévention

### Nombre de jours de formation

**29**

**2 630 €**

Dépenses liées à la formation

### Prévention

**0 €**

Dépenses liées à la prévention

### Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Formation dans le cadre des habilitations

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (\*)

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

### Montant en €

**0 €**

**5**

**0 €**

**0 €**

**0**

**-**

**2 630 €**

**24**

**110 €**

**0 €**

**0 €**

## – Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

### Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

**0**

**0,0%**

des agents permanents

### Femmes

**0**

### Hommes

**0**

**Catégorie A**

**Catégorie B**

**Catégorie C**

## – Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

**1**

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

**2**

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

**0**

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

**0**

## – Nombre de signalements

	<b>Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents</b>	<b>Emanant des usagers</b>		<b>Emanant du personnel</b>	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

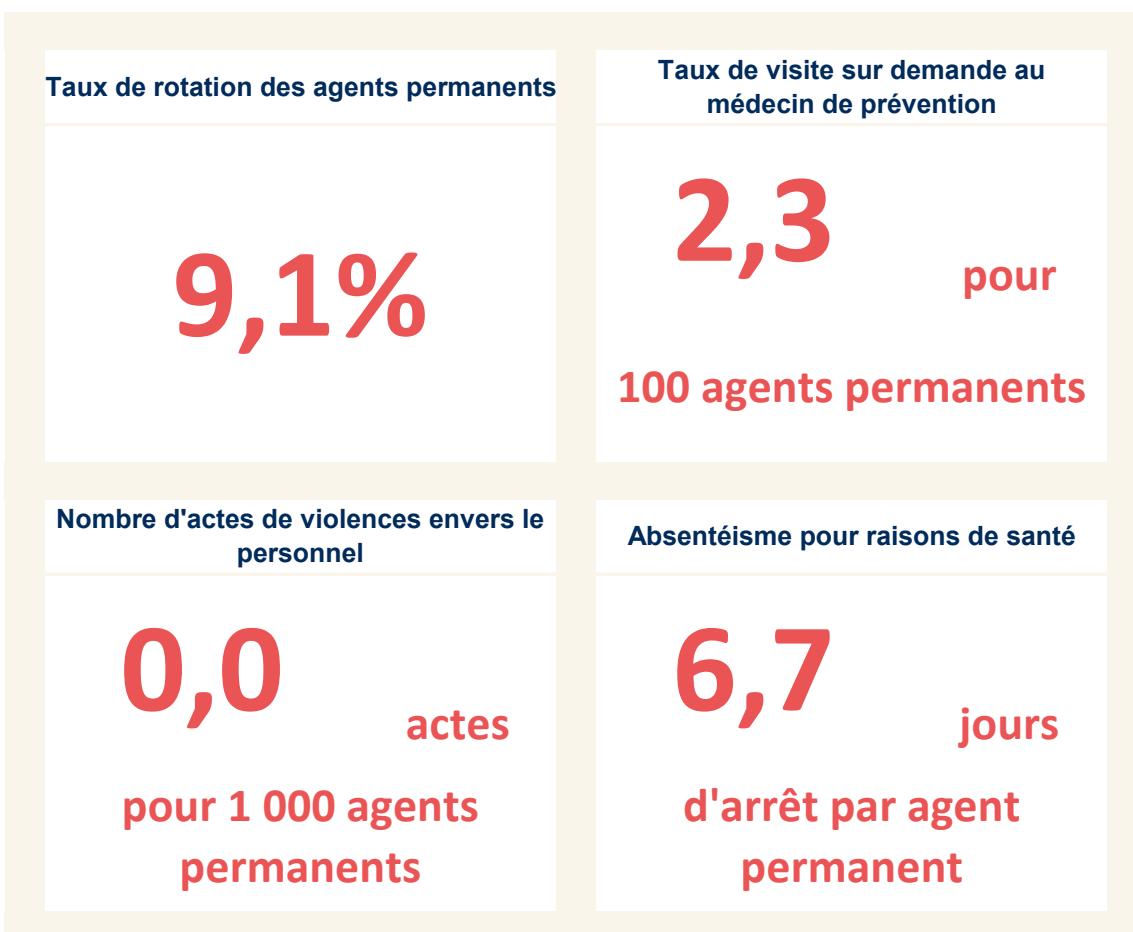
## – Droits sociaux

## La collectivité a été concernée par des grèves

## Droits syndicaux

Nombre de jours de grève		Heure de décharges d'activité de services	
Sur mot d'ordre national	0	Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Sur mot d'ordre uniquement local	14	Nombre d'heures effectivement utilisées	-
Non précisé, autres	0		

### — Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

## Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le

Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2025**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



# FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

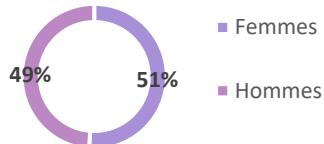
Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

## – Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

→ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait 22 hommes et 21 femmes sur emploi permanent.

### Répartition des effectifs sur emploi permanent

#### par genre



La collectivité n'a aucun emploi fonctionnel.

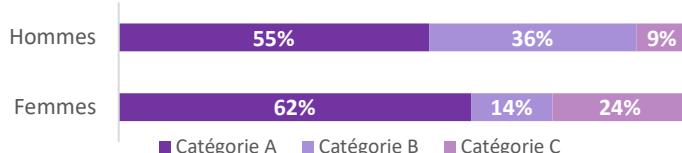
→ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

18,7 fonctionnaires hommes  
12,4 fonctionnaires femmes  
3,1 contractuels hommes  
6,2 contractuels femmes

### → Taux de féminisation par statut



### → Répartition des agents par genre et par catégorie



**Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :**

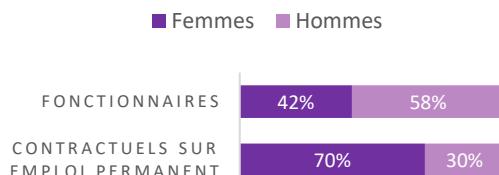
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
52%	27%	71%

\* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

→ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des professeur d'enseignement artistique\*

- 1 Professeur d'enseignement artistique 40%
- 2 Assistants d'enseignement artistique 0%

### → Répartition par statut et par genre



» Femmes « contractuelles permanentes  
67% titulaires 33%

Parmi les femmes contractuelles :

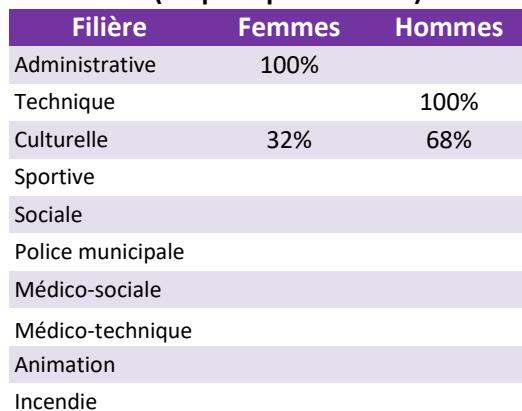
86% CDD 14% CDI

» Hommes « contractuels permanentes  
86% titulaires 14%

Parmi les hommes contractuels :

33% CDD 67% CDI

### → Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)



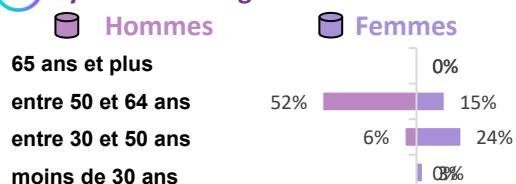
→ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des assistants d'enseignement

- 1 Assistants d'enseignement artistique 100%
- 2 Professeur d'enseignement artistique 60%

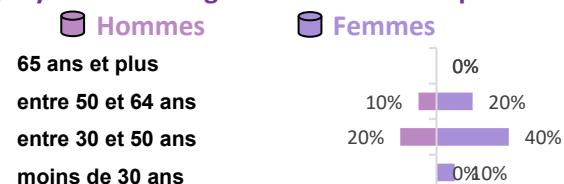
### → Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	46,4	40,4	44,4
Hommes	55,4	49,2	54,5

### → Pyramide des âges des fonctionnaires



### → Pyramide des âges des contractuels permanents



### → Focus sur les agents sur emploi non permanent

#### Taux de féminisation

Vacataires	0%
Saisonniers*	0%
Apprentis	0%

\*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

#### Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

75% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

#### Evolution de carrière et titularisation

→ Femmes	Hommes
0	0
nommés stagiaires dans l'année	

→ Femmes	Hommes
6	12
ont bénéficié d'un avancement d'échelon	

→ Femmes	Hommes
1	0
ont été titularisés	

→ Femmes	Hommes
0	0
n'ont pas été titularisés	

#### ■ Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

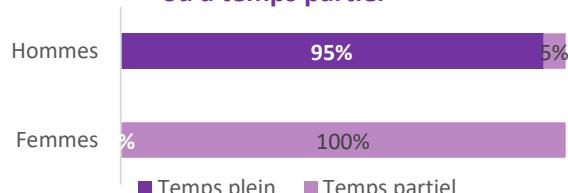
### → Part des emplois à temps non complet selon le genre

»» Femmes »» 5%  
 »» Hommes »» 9%

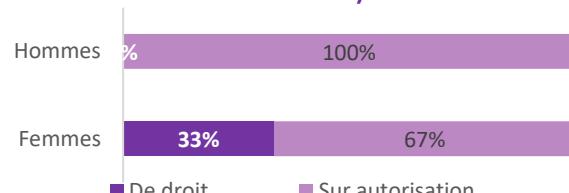


La collectivité ne dispose pas de charte du temps

### → Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



### → Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



75% des agents à temps partiel sont des femmes.

## Conditions de travail et congés

### → Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	<b>2,3%</b>	<b>1,4%</b>
Ensemble	<b>1,8%</b>	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	<b>2,3%</b>	<b>1,4%</b>
Ensemble	<b>1,8%</b>	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	<b>2,5%</b>	<b>1,4%</b>
Ensemble	<b>2,0%</b>	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

### → Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,0%	-
Accidents de trajet	0,1%	0,0%
ASA		
Grave maladie		
Longue, grave maladie		
Maladie longue durée		
Disponibilité d'office-santé		
Maladie ordinaire		
Maladie professionnelle		
Maternité et adoption		
Naissance ou adoption		

### → Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

8,6 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

5,0 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

### → Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

0 congé maternité ou adoption

0 congé paternité ou adoption

### → Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

3 accidents de travail

9,1 accidents de travail pour 100 femmes

4,8 accidents de travail pour 100 hommes

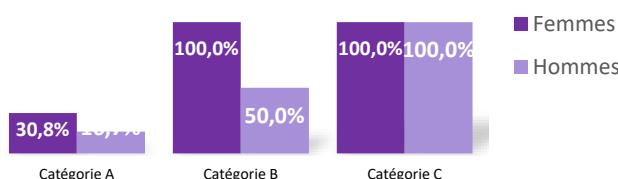
1 jour d'arrêt a été comptabilisé à la suite des AT concernant des femmes.

Aucun jour d'arrêt à la suite des AT concernant des hommes.

## Formation

### → 25 départs en formation concernant des agents permanents

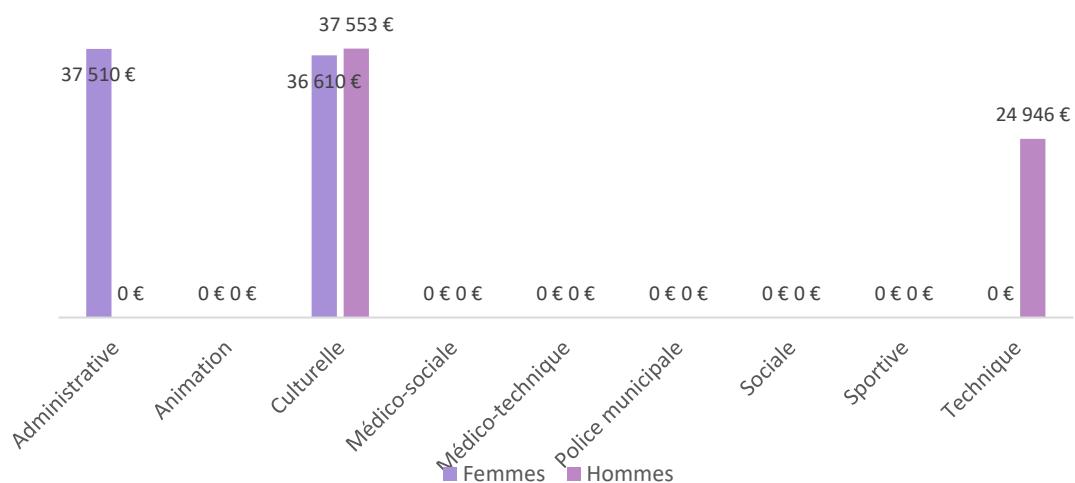
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



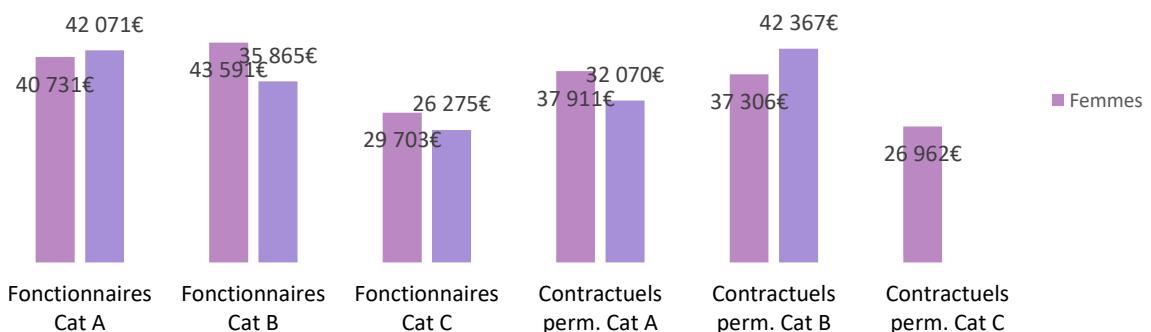
### → Aucun départ en formation pour les agents non permanents

## Rémunérations (agents permanents)

### → Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



### → Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



### → Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	-	43 654 €	-	40 973 €	-	29 703 €
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	39 404 €	37 682 €	35 917 €	-	s	s
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	24 946 €	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➡ Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 611 €	6 942 €	4 837 €	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	2 497 €
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	-	2 695 €

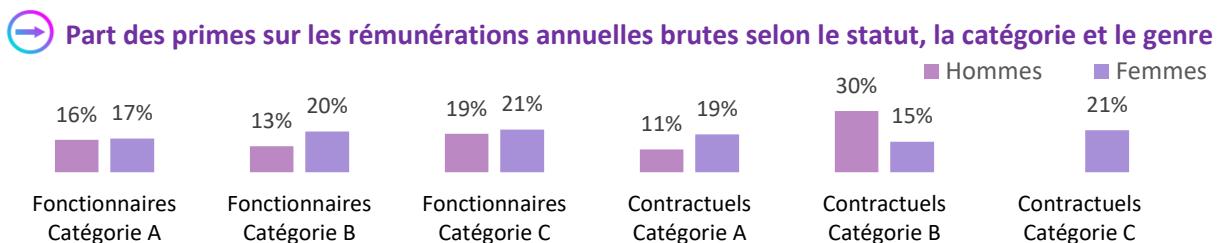
Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	7 722 €	3 976 €	-	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	3 571 €	-	3 923 €	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	-	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

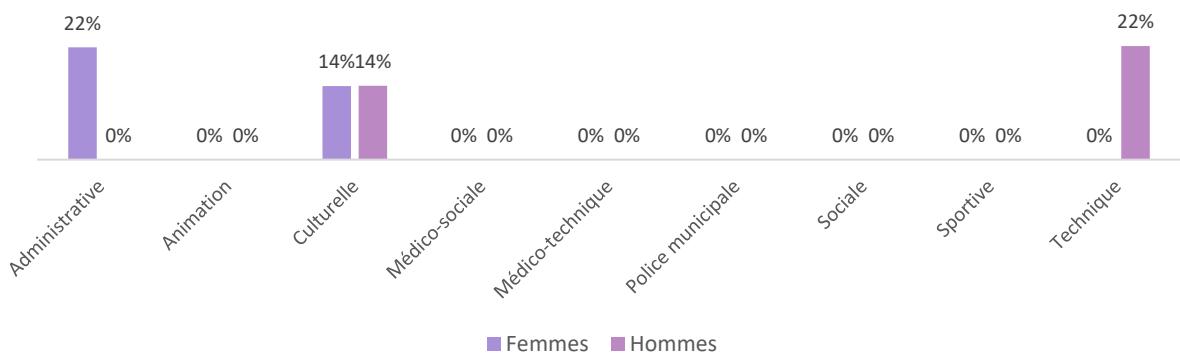
➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	24%	-	18%	-	21%	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	14%	15%	-	13%	s	s
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	22%	-

➡ RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)



## ➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



## ■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

### ➡ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	53 €	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	388 € ↘	-	-	2 432 €	1 000 €	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	-	61 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	1 505 € ↗	-	-	1 008 €	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	-	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : juillet 2025



# FOCUS REMUNERATION 2024

## Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

### Budget de fonctionnement

3 394 700 €

### Charges de personnel

2 404 530 €

### Part des charges de personnels

70,8% 21,5%

Moyenne de la strate (2023)

### Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	1 477 549 €
Primes et indemnités versées	241 789 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	37 453 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	6 648 €

### Part des primes



► Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.

► Votre collectivité a rémunéré 618 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

## Rémunérations (Emplois permanents)

### Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	37 236 €
Contractuels permanents	34 973 €

► La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 37236 €

### Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	39 529 €
Catégorie B	37 147 €
Catégorie C	28 097 €

► La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 28097 €

### Moyenne selon le genre

Hommes	36 391 €
Femmes	37 102 €

► La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 37102 €

### Moyenne globale

36 718 €

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A **+0,6%**

Catégorie B **+12,3%**

Catégorie C **+10,1%**

► L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

### Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



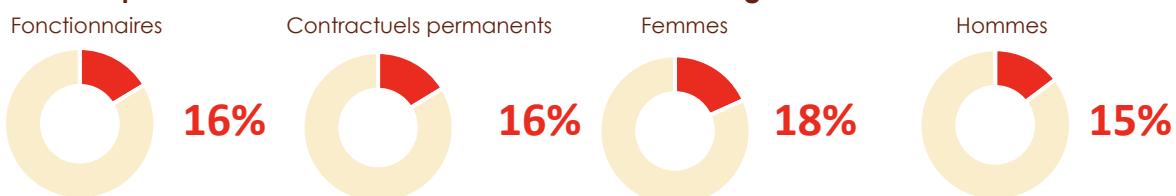
## Primes (Emplois permanents)

## 1. Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

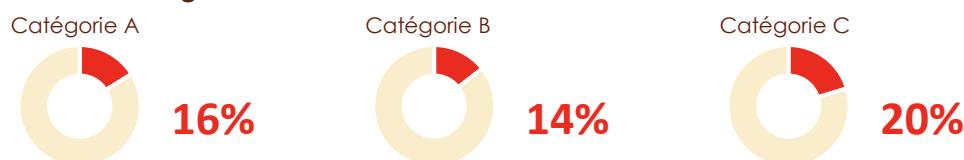
Rémunération annuelle brute :	Rémunération statutaire	1 154 852 €
	Primes	241 789 €
<b>1 477 549 €</b>	SFT*	8 018 €
	HSC	37 453 €
	NBI*	6 648 €
	IR*	28 789 €

\*uniquement des fonctionnaires

### Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



### Selon la catégorie



## 2. Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	43 654 €	-	40 973 €	-	29 703 €	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	37 682 €	39 404 €	-	35 917 €	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	-	-	24 946 €
Moyenne toute filière	39 655 €	39 404 €	40 973 €	35 917 €	29 227 €	26 275 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	17,4%	14,9%	18,2%	13,1%	21,1%	19,0%

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires



## 3. IFSE et CIA (Emplois permanents)

### Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 814 €	6 590 €	4 694 €			2 399 €
Culturelle						2 622 €
Technique						

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	6 873 €	3 976 €				
Culturelle	3 571 €		3 645 €			
Technique						

### Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C

## Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2025**  
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



# FOCUS RASSCT 2024

- Les accidents de **service**  
(*Emplois permanents*)

## Nombre d'accidents

**2**

**100,0%**

Part sans arrêt de travail

## Nombre de jours d'absence

**0**

**0**

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

**0**

## Nombre de jours par accident

### Filières

Hommes Femmes Ensemble %

Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	1	1	2	100%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	

### ➤ Selon le genre

Femmes 50,0%

Hommes 50,0%

### ➤ Selon la catégorie

Cat A 100,0%

Cat B 0,0%

Cat C 0,0%

## Taux d'absentéisme

**0,0%**

## Taux d'exposition

**0,0%**

## Taux de fréquence

**0,0%**

## Indice de gravité\*

**0,0**

\*Durée moyenne des arrêts

- Les accidents de **trajet**  
(*Emplois permanents*)

## Nombre d'accidents

**1**

**0,0%**

Part sans arrêt de travail

## Nombre de jours d'absence

**1**

**1**

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

**1**

## Nombre de jours par accident

### Filières

Hommes Femmes Ensemble %

Administrative	0	1	1	100%
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

### ➤ Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

### ➤ Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

## Taux d'absentéisme

**0,0%**

## Taux d'exposition

**2,3%**

## Taux de fréquence

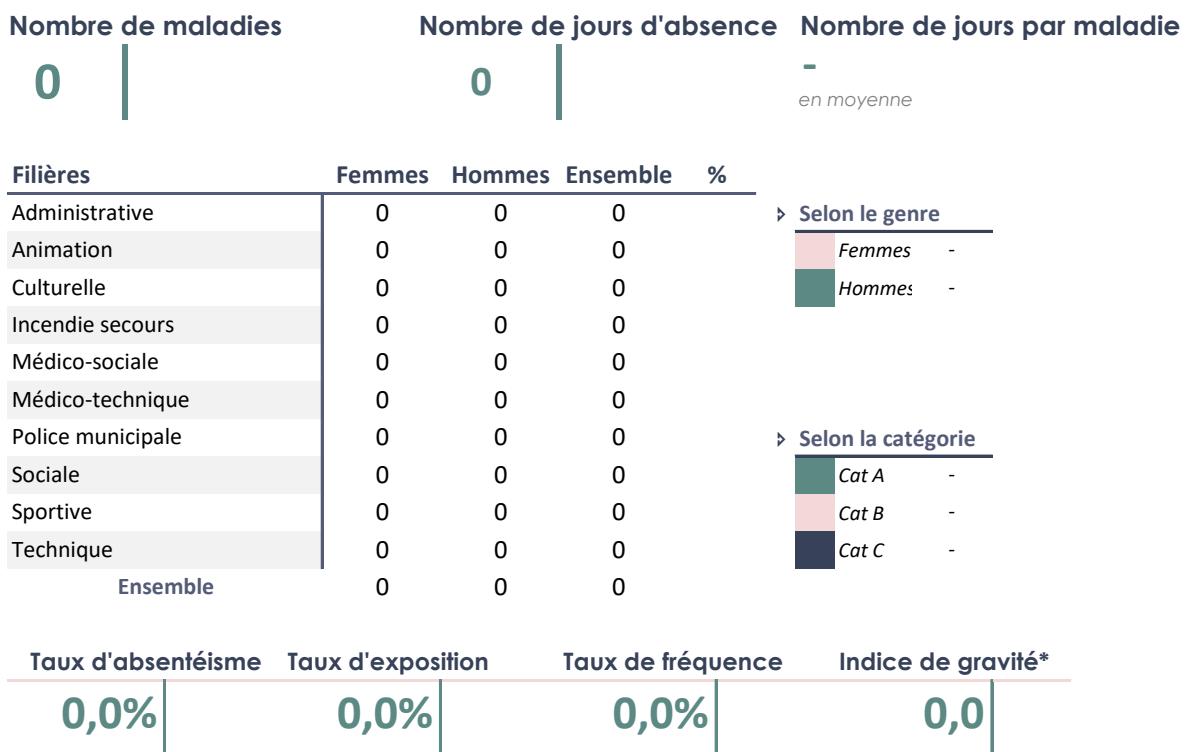
**2,3%**

## Indice de gravité\*

**1,0**

\*Durée moyenne des arrêts

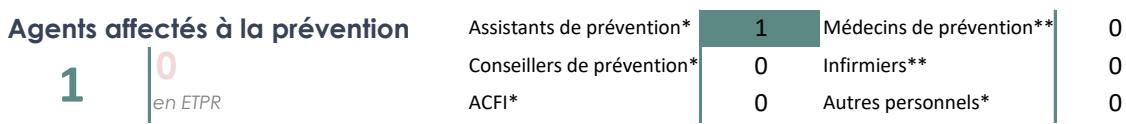
## – Les maladies professionnelles



## – Inaptitudes



## – Agents affectés à la prévention



\*en nombre d'agents

\*\*en ETPR

## – Actions liées à la prévention

## Nombre de jours de formation

29

2 630 €

Dépenses liées à la prévention

### Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

5

0 €

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

2 630 €

24

110 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (\*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Équipements de Protection Individuelle...)

0 €

## Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP)

✗

En cours

Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux

✗

Existence d'une démarche de prévention des TMS

✗

Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)

✗

Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail

✓

Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

✓

## Réunions statutaires

### Nombre de réunions statutaires

3

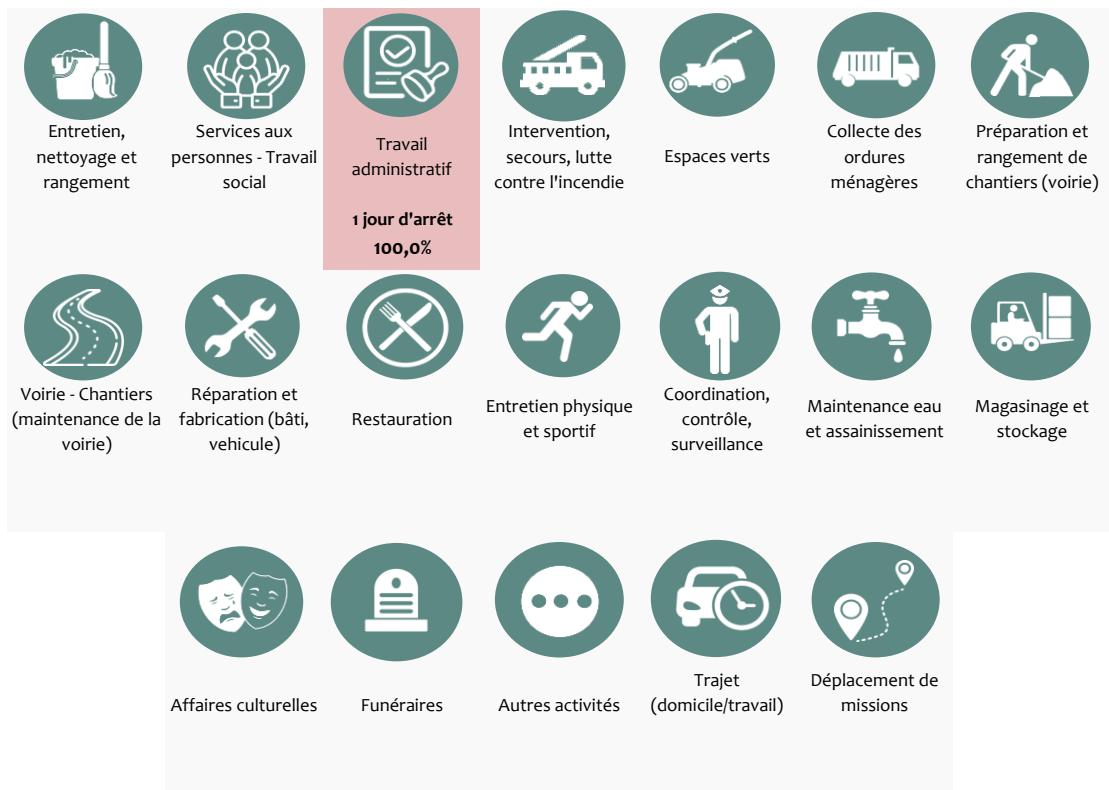
### Nombre de réunions du FSSSCT

0

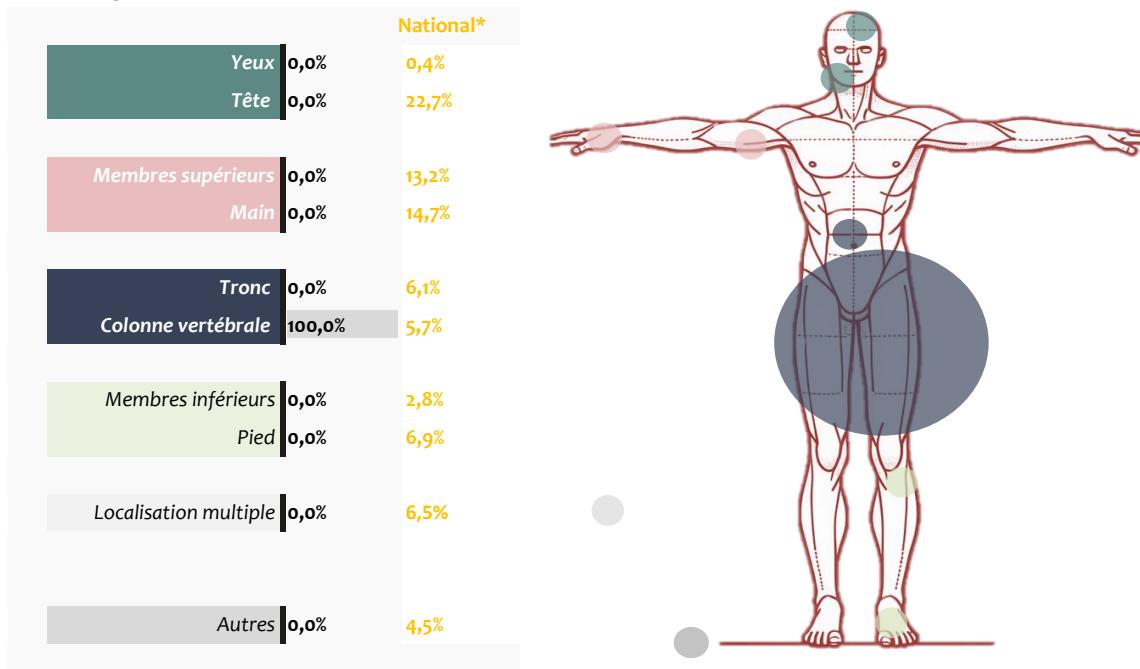
0  
Nb de jours cumulés  
d'activité des représentants

## Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités\* exercées lors de l'accident de travail



### Principaux sièges de lésions des accidents de travail

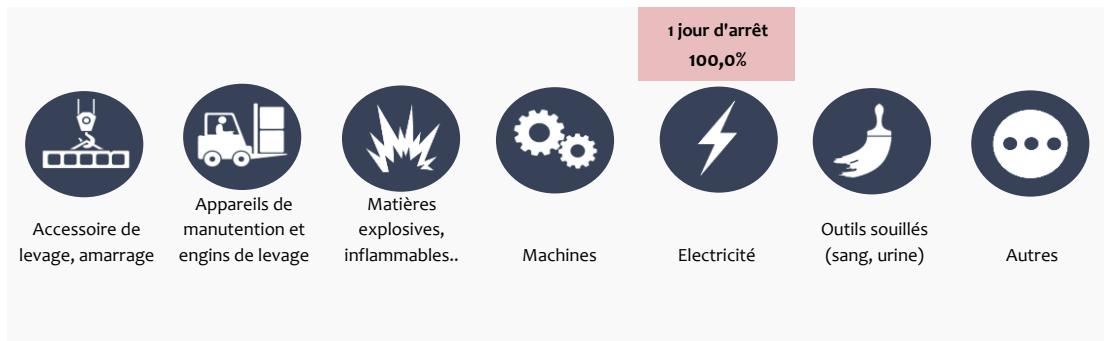


\*Données FPT RSU 2022

- Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe à la colonne vertébrale représentants 100% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

### Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail





- Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (100% des jours d'arrêts)

#### Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



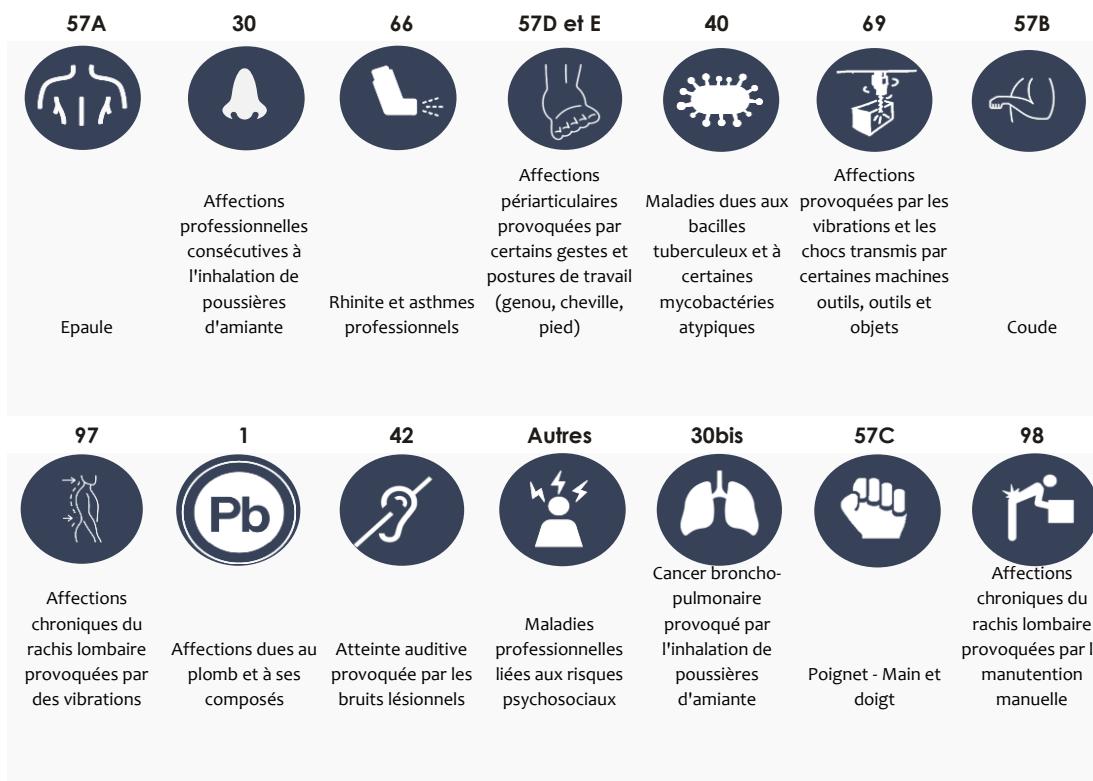
## Les maladies professionnelles

#### Principaux types d'activités\* liées aux maladies professionnelles





Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



## - Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	
Existence d'un diagnostic RPS	
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	1

Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du <b>droit d'alerte ou de retrait</b>	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	✗
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	✗
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	✗
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✗

## – **Réalisation** –

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juillet 2025**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1